

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

PV N° 2

Présents : Mme COUT, MM. MULOT, APOLLARO, LEYNIAT, PARIS, PLANCHAT, ROBERT.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification.
Pour les Coupes et Challenges, ce délai est ramené à 48 heures.
Les frais de dossier (73 euro) seront à débiter au club appelant.

* ADOPTION DU DERNIER PV

Le procès-verbal n° 1 de la réunion du 24/09/19 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

* RECLAMATION

- Réclamation d'après-match n° 1 : match 21673806 St AGNANT DE VERSILLAT (2) / ESM LA SOUTERRAINE (3) Départemental 3 - Poule A du 08/09/19.

La Commission prend note du mail de l'ESM La Souterraine.

Après vérification, la Commission constate que le joueur licencié 2544426930 a effectivement participé à la rencontre en équipe première le 07/09/19 et a participé le lendemain à la rencontre avec l'équipe 3, alors que le règlement n'autorise la participation qu'en première réserve.

En conséquence, et en application de l'article 26 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, la Commission donne match perdu par pénalité à l'ESM La Souterraine (- 1 point, 0 but) et confirme le score de St Agnant de Versillat (1 point, 3 buts).

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions Seniors pour homologation.

ESM La Souterraine débité de 32 euro au profit de St Agnant de Versillat (remboursement des droits de réclamation).

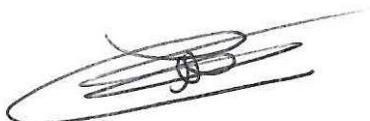
* DOSSIER TRANSMIS PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF

- Match 21433270 BUSSIÈRE-DUNOISE (1) / ES GUERETOISE (3) Départemental 2 - Poule A du 06/10/19.

Après étude des pièces au dossier, la Commission décide de convoquer à sa réunion du mercredi 23 octobre 2019 à 18 heures 45 l'arbitre, M. DAHALANE, les deux arbitres-assistants, les deux capitaines, ainsi que les dirigeants présents sur le banc de touche.

Prochaine réunion : mercredi 23 octobre 2019.

La Secrétaire :



Stéphanie COUT.

Le Président :



Bernard MULOT.